L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 16 DECEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $90; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient au année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et d'autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

INSTITUTION CLASSIQUE ET COMMERCIALE
DE G. BOYER.
No. 145, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

CETTE institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation. Un nombre considérable de élèves qui en sont sortis [illegible] dans le monde se sont déjà fait remarquer dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'institution a aujourd'hui l'avantage de se trouver dans une position centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

[illegible]

BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langue anglaise, française, espagnole et latine, histoire, géographie, mathématiques, éléments d'histoire naturelle, d'astronomie, &c. 10 dec 6

COLLEGE MANDEVILLE.
PERSONNEL DU PROFESSORAT.

LEWIS ELKIN, Président et Professeur de Mathématiques.
ALBERT W. KEY, M. D. Professeur d'Anglais et de Mathématiques.
de WILLIAM S. ROY, Professeur d'Anglais, de Latin et de Grec.
PIERRE JULIEN, Professeur de Français.
J. ALSER Lopez, Professeur d'Espagnol.
CHARLES H. FONDE, Professeur de Dessin.
F. SCHERER, Maître d'Escrime et de Tactique militaire.
J. SNYDER, Maître d'Ecole.

Les personnes suivantes, ayant leurs enfans à cette Institution, sont à même d'en donner des informations:

Wm. Freret, Esq.	John Martin, Esq.
Hon. Edw. Simon, de la Cour Suprême	Théophile Fortier, Esq.
Hon. Manuel White	J. F. Whitney, Esq.
Hon. Juge Jones, à Covington	Alexander [illegible], Esq.
[illegible]	Joachim Kohn, Esq.
E. B. [illegible], Esq.	J. A. Barelli, Esq.
R. J. [illegible], Esq.	J. B. [illegible], Esq.
Thomas Toby, Esq.	Theodore Shute, Esq.
Richard M. Carter, Esq.	Daniel Frederick, Esq.
Gustave Schmidt, Esq.	Thomas Fellowes, Esq.
Louis Forestier, Esq.	A. P. Lanaux, Esq.
	Richard Charles, Esq.

Philippe [illegible], Esq., agent du Collège. 20 nov

COURS DE LANGUES.
CLASSES DU SOIR.

LE soussigné, professeur de Langues Modernes, informe le respectable public [illegible] qu'il ouvrira [illegible] un cours de langue Anglaise ou Espagnole, qu'il ouvrira de nouveaux cours le mercredi quatre décembre.

[illegible]

La méthode que le soussigné offre au public, est fondée sur les règles de la nature. C'est un système complet dans tous ses détails, [illegible]

F. DE PALOS, Professeur de langues modernes.

P. S. [illegible] 30 nov

Mme. BROWN
ANNONCE au public qu'elle vient d'ouvrir un Externat rue Dauphine, No. 215, pour la classe de couleur. Les études des classes sont: Le Français, l'Anglais et l'Espagnol, la Lecture, l'écriture, l'Arithmétique, l'Histoire, la Géographie et la Musique. [illegible] 2 nov—1

CHANGEMENT DE DOMICILE.
J. F. PERIN et L. DUVIGNEAUD, avocats ont transféré leurs bureaux à l'encoignure Sud de la rue Conti et Passage de la Bourse, au premier. 29n

SURGI & DEPOUILLY,
ARCHITECTES, ARCHITECTES,
ONT transporté leur office Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville à côté du bureau des assesseurs. 29 nov—1m

WILLIAM DAVIDSON. JOHN PARKISON.
WILLIAM DAVIDSON & CO.
[illegible]
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 ov.

HOTEL D'ORLEANS
RUE DE CHARTRES,
Entre les rues St. Louis et Toulouse, No. 151.

ANNE GEORGE, propriétaire de cet établissement, a l'honneur de prévenir Messieurs les habitants et les voyageurs que le dit Hôtel vient d'être réparé et l'ameublement entièrement changé, que l'on pourra avoir des chambres, la nourriture comprise, à raison de $15 par mois ou une piastre par jour. Appartemens pour famille depuis une piastre par jour jusqu'à deux piastres.

La table sera toujours servie abondamment et aucune peine ne sera épargnée afin d'être agréable aux personnes qui voudront bien la favoriser de leur patronage.

Le prix de la pension est fixé à Seize piastres par mois pour le déjeuner et le dîner, et on prendra comme précédemment des pensionnaires pour le dehors à des conditions modérées. 6 nov—30

CURE RADICALE DES CORS,
Sans avoir à les couper, et sans éprouver la moindre douleur.

LE Dr ROSENBERG, de Varsovie, capitale de la Pologne, a l'honneur d'annoncer aux dames et messieurs de la Nlle. Orléans, et aux habitants en général, qu'il entreprend l'éradication des cors, excroissance de chair sous les ongles, durions et généralement toutes les substances dures qui naissent sur ou entre les orteils, par le moyen d'un élixir de sa composition. L'opération se fait en quinze minutes, sans que l'on ait à couper et sans que l'on éprouve aucun mal. Immédiatement après, l'on peut reprendre le cours de ses occupations, sans le moindre désagrément.

Le Dr Rosenberg est porteur de certificats très flatteurs qui lui ont été donnés tant en France que dans les autres contrées, par des médecins et chirurgiens, un an après les cures.

Le Dr R. reçoit tous les jours, depuis 9 heures et demie du matin jusqu'à 11 heures et demie; et depuis 1 jusqu'à 3 heures de l'après midi, au No 174, rue de Chartres, encoignure Jefferson 30 nov—6m

M. DUBUISSON,
CHIRURGIEN DENTISTE, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'arriver de New York, d'où il a porté une belle collection de dents incorruptibles de premier choix, émaillées à sa façon [illegible]; il vendra celles qui sont montées sur pivot $4, et il les place lui-même, on les paiera trois piastres; celles montées sur les plaques d'or quatre piastres chaque. Il plombera et cimentera les dents avec succès, même après que les dents auraient fait éprouver le mal odontal. Il continuera à faire toutes les opérations pratiquables à la bouche et extraira les dents à cinquante cents, et les autres opérations à des termes les plus modérés. Sa demeure est rue de l'Esplanade No. 187, entre Remparts et Bourgogne. On pourra le consulter gratis, et l'employer depuis huit heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après midi. 29 nov 1m

L'ECOLE DE DROIT LOUISIANAISE
QUI est maintenant établie d'une manière permanente au No. 117, rue Royale, entre les rues St. Louis et Conti, s'ouvrira le 15 décembre prochain pour le commencement des études.

Cette institution, la seule aux Etats-Unis où le Droit Civil soit enseigné et étudié, à quoique d'une origine encore récente, a reçu un accueil si flatteur du public, que le soussigné croit qu'il est de son devoir de n'épargner ni peines ni dépenses pour en rendre l'utilité autant que possible.

Le Cours d'étude est à la fois général et spécial.

Le Cours général qui embrasse les élémens de la science de la jurisprudence, est destiné à servir d'introduction au cours spécial. Il renferme indépendamment des éléments de la philosophie du droit et de son utilité, l'histoire abrégée de la jurisprudence Romaine, Française et Espagnole et de la Loi Commune, étude indispensable à l'élève pour le mettre à même de comprendre les élémens de la Jurisprudence Louisianaise; de plus, le professeur développera les principes du droit moderne international et du droit constitutionnel &c. &c.

Le Cours Spécial comprenant l'étude de la Législation actuelle de la Louisiane, et ayant pour objet de rendre les élèves habiles à être admis au barreau, se compose de l'étude des divers auteurs mentionnés dans le règlement de la Cour Suprême du 20 novembre 1840 en fait de lsma. [illegible]

Adjointe à cette école est une bibliothèque de droit, très abondamment bien composée, renfermant plusieurs milliers de volumes. L'hon. Henry A. Bullard, juge de la Cour Suprême, M. Christian Roselius, ancien avocat général, M. J. P. Benjamin, s'adjoindront au soussigné pour donner des leçons dans ladite institution.

Conditions:—Cinquante piastres pour le cours; cent piastres pour le cours spécial. Chaque cours est de six mois. Les élèves qui s'abonneront au cours spécial seront admis sans frais additionnels au cours général.

Les demandes seront adressées au soussigné qui s'empressera de fournir les renseignemens ultérieurs que l'on pourra désirer.

Nouvelle-Orléans le 3 oct. 1844
10 oct—60 GUSTAVE SCHMIDT.

AVANCES D'ARGENT.

Des avances libérales seront faites sur farine, porc, plomb, coton et tabac, consignés à notre maison de New York. HEWITT, HERAN & Co.
14 dec 65, Camp

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales sur les cotons et autres produits consignés à leurs amis de Liverpool. WM PRAHN & Co.
19 nov—1m 66, Douane

AVANCES—Nous ferons des avances sur coton, tabac, farine, plomb et autres produits consignés à nos amis à Londres, Liverpool, Hambourg, Anvers et Gênes. A. GORDON, WYLIE & Co.
22 oct 93, rue Bienville.

AVANCES faites sur consignations de sucre, mélasse et café, à nos amis à St. Louis et Louisville, par
30 nov G. & R. BUCHANAN, 82 Tchoupitoulas

FIELD & Co., 30, Vieille Levée, feront des avances libérales sur le sucre, la mélasse et le coton expédiés à Benj. H. Field à New York, ou à M. F. Fowler, à Boston.
30 nov

DES avances libérales seront faites sur consignation de coton, chargé à bord de l'Edouard à l'adresse de nos amis à Bordeaux. CHARLES DUFOUR.
[illegible] 11 Conti

M. PERINAUD, teinturier à la Nouvelle Orléans, a offert, dans les journaux, de compter $500 à celui qui imiterait son travail. La somme a été déposée et M. Mondelet a accepté le défi dans l'Abeille du 28 novembre dernier.

M. Périnaud ayant envoyé auprès de M. Mondelet les soussignés pour lui demander son jour pour l'exécution du défi et de l'acceptation ci-dessus, M. Mondelet a répondu ce qui suit:

"Qu'il ne pouvait pas donner suite à l'acceptation du défi tel qu'il avait été établi par M. Périnaud."

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1844.
CORNIER.
SARRAZIN.

Attendu ce qui précède, le soussigné demande à M. Mondelet de lui faire savoir les raisons pour lesquelles il recule devant le défi qu'il avait d'abord accepté.

Nouvelle Orléans, 8 décembre 1844.
9 déc PERINAUD.

F. MONDELET, teinturier,
Rue de Chartres, No. 160.

JE suis bien surpris que M. Perinaud dise que je recule devant le défi qu'il a proposé, au moment où il est si près de recevoir sa solution.

Je me suis rendu le 4 courant au lieu désigné pour les opérations; il y avait bon nombre de spectateurs; après avoir résolu la question, nous avons accepté d'un commun accord les échantillons qui nous ont été choisis par les spectateurs; nous en avons exécuté un seul en leur présence, et ils ont reconnu que le mien était supérieur à celui de M. Périnaud, quoique les deux nuances n'atteignent pas celle proposée. Les deux échantillons sont déposés entre les mains de M. Pinac, pharmacien, que nous avons choisi pour expert, ainsi que MM. Garlet et Lacoste. Ces messieurs, ainsi que les experts de M. Périnaud, ayant reconnu que nous ne pouvions pas en si peu de temps donner une juste idée de notre travail, il a été convenu d'un commun accord et en présence de tous les spectateurs que pour rendre les parties égales M. Périnaud retirerait ces $500. Il a été choisi par les experts 12 couleurs dont un morceau de chaque nous a été remis avec chacun les mêmes étoffes marquées par un cachet des experts. M. Périnaud a choisi lui même plusieurs nuances et m'a remis des étoffes dont il a gardé le double et que nous devons chacun faire à l'échantillon par lui proposé; il était entre convenu que nous devions le 9 courant, remettre nos échantillons chez M. Pinac, où les miens sont déposés, pour être jugés par les experts. J'ignore pourquoi M. Périnaud n'a pas exécuté ce qui avait été convenu et n'a pas encore soumis les échantillons qu'il a acceptés [illegible]. J'attends qu'il veuille bien donner les preuves de sa supériorité et ne pas éluder la question par d'autres impossibilités à exécuter, car un plus long retard [illegible] fera croire qu'il est incapable de les imiter.

10 décembre 1844. F. MONDELET 11 déc

VINS SUPERIEURS.
WILLIAM W. BONNIN, agent de Messrs. S. Brock & Co., marchands de vins, à Paris, et successeur de feu Dominique Lynch de New-York, étant de retour de France, offre à vendre les VINS ci-après décrits, de qualité supérieure et importés directement par lui, savoir:

Beaune Cantenac,	1840	en caisses de 6 douzaines
Do do	1838	do
Château Leoville,	1838	do
Château Lafitte,	1840	do

St. Julien, Sauterne, Médoc, et eau de vie de Cognac en barriques.

Wm. B. Bonnin offre en quantité à la convenance des acheteurs, du CHAMPAGNE, marque "Carte bleu" venant de la maison de S. Brock & Co. dont la supériorité lui a acquis une grande renommée aux Etats-Unis. Il saisit cette circonstance pour avertir que l'on fabrique en France un certain vin portant la même marque et que l'on expédie aux Etats-Unis. Le seul véritable champagne est celui qui porte la même [illegible], sur le bouchon.

Les seuls importateurs directs aux Etats-Unis sont MM. Barclay & Livingston, à New York et le soussigné en cette ville. S'adresser à
A. GORDON, WYLIE & Co. 93 Bienville
ou à W. W. BONNIN, agent,
11 dec—6m Maison Waverly, rue du Canal

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue de Chartres, 123, entre Conti et St. Louis.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs habitués et au public en général, qu'ils viennent de recevoir par les navires Marengo, Sea Lion, Nashville, Devonshire et Vesta, du Hâvre, les articles ci-après choisis par leur sieur F. Lacroix, pendant son séjour à Paris.

DRAPERIE
Drap noir extra laine [illegible]—Drap noir Exposition [illegible]—Drap bleu de roi et bleu marine—Drap vert russe [illegible]—Drap bronze et bronze d'Orléans, nouveau nuance—Drap la [illegible] d'Espagne et grenat—Drap [illegible] noir et plume d'or—Drap [illegible] castor et imperméable.

CASIMIR
Satin laine, noir, uni et [illegible]—Casimir mirobolant—Casimir à raies et à carreaux—Casimir [illegible]—Casimir Jockey Club—Casimir de toutes couleurs, grande nouveauté.

SOIERIE
Serge noire, double force—Serge cuite—Serge façonnée; [illegible] et velours de toutes couleurs—Satin noir, uni et façonné pour gilets—Quadrille, nouveau genre, gros grain et drapé soie—Satin napolitain—Cravates et écharpes satin, dessins nouveaux, à la Polka et renaissance.

CONFECTIONS
Faites dans les ateliers des premiers tailleurs de Paris.
Habits, nouvelle coupe—Redingottes habillées—Habits [illegible]—Paletots [illegible]—Paletots [illegible]—Mackintosh—Paletots [illegible]—Paletots tweeds imperméabilisés—Pardessus, étoffes [illegible].

GILETS
[illegible]

PANTALONS
Coupe toute nouvelle, de diverses étoffes et nuances des plus nouvelles.

CHEMISES
[illegible] Paletots et [illegible] cravates, gants Jouvin, Chapeaux [illegible], Parapluies sans couture [illegible] pour dames, et une infinité d'articles nécessaires à la toilette d'un fashionable.

Egalement, un assortiment de fournitures pour tailleurs. CORDEVIOLLE & LACROIX
16 nov

ESPRIT DE GAZ ET HUILE CHIMIQUE.
De première qualité.

LES soussignés préviennent le public qu'ils ont constamment en leur magasin, de l'Esprit de Gaz et de l'Huile Chimique, qu'ils vendent à raison de 45 cents le gallon en prenant par barils, 70 cents en prenant par 5 gallons et 75 cents pour un gallon seulement.

Ils ont aussi en leur magasin toute espèce de Lampes à Esprit de Gaz et à Huile Chimique.
S. MASPERREAU & Co.
11 déc—2m rue Condé No. 23

UN Monsieur et une Dame peuvent trouver le logis et la table dans une pension privée, en s'adressant au No. 90, rue St. Louis. Deux ou trois messieurs peuvent prendre pension aussi. 10 dec—6

CIGARES Havane—En débarquement de l'Alabama, de la Havane 30 milliers cigares de qualité supérieure, à vendre par E. JOHNS,
16 dec 110, Poydras

CHAUDIERES à Sucre—Un assortiment complet de la célèbre fonderie de Stewart & Beck du Tennessee, en débarquement du steamer John Marshal, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE,
28 nov 149 Commune.

ARTICLES DE NOUVEAUTES, EN FER.
NEW-YORK.

STILLMAN, ALLEN & Co., propriétaires des forges où se fabriquent ces ouvrages, ont à grands frais établi une superbe machine pour exécuter dans un bon goût et avec les meilleurs matériaux, des machines et bouilloires à vapeur; des moulins à sucre; des clarificateurs et des cuit-sirops; des chaudières à sucre en fer battu; des presses hydrauliques et à vis, et généralement tous les objets de fonte.

Les habitants et autres, sont respectueusement priés de venir examiner leurs plans, &c. au No. 35, rue du Camp, Nouvelle Orléans.
E. SMITH & Co., Agents.
Qui ont constamment en vente, des thermomètres à sirop. 7 dec—9 1

CALVIN HUNTINGTON, No. 26, rue Bienville, offre à vendre les marchandises suivantes par colis, maintenant en débarquement:
10 balles coton écru 4/4, marques L. C. M. et autres;
[illegible] do osnaburgs et Lowells 4/4, 5/4, de la Caroline;
[illegible] do drill en coton de Suffolk et Amoskeag;
[illegible] do toile à drap, coutil et cotonnade 6/4 de Watham;
[illegible] do Osnaburg de Dundee et Burlaps de 40 pouces;
[illegible] do toile de Russie pour serviettes;
[illegible] do coton blanchi, kerseys, linseys, jeans, mouchoirs coton et à carreaux, de Kingston.
22 nov—3t

LES propriétaires de la manufacture de CIGARES, connue sous le nom de LORD BYRON, ayant appris que des contrefaçons et imitations des marques de cette manufacture ont paru sur plusieurs marchés d'Europe et du Nord Amérique, préviennent le public que chaque boîte qui ne contient pas en outre de l'étiquette et du nom de LORD BYRON, la marque de LINO QUIROS, est une contrefaçon. Ils donnent cet avis afin de mettre sur leurs gardes les consommateurs qui les honorent de leur confiance, et qu'ils ne soient pas trompés par ceux qui veulent se servir du crédit dont est honorée la manufacture des soussignés.
Havane, septembre 1844.
3 dec—30 LINO QUIROS & Co.

DEPOT DE GLACES
FRANÇAISES ET MIROIRS D'ALLEMAGNE.
A. NOEL, rue Royale, No. 47,

VIENT d'arriver de France et d'Allemagne, il importe un grand assortiment de GLACES françaises et Miroirs d'Allemagne de toute grandeur, encadrées dans le plus nouveau genre. Aussi, Glaces de toilette, cadres dorés et en acajou, pour portraits et gravures; aussi, ornemens pour rideaux, qu'il offre à vendre à un prix très modéré; il étame aussi les vieilles glaces. 3 dec—30

I. ROSSI,
DROGUISTE ET PHARMACIEN,
Importeur en gros et en détail,

TIENT constamment un fort assortiment de DROGUES, MEDICAMENS, &c &c.—A transporté son magasin du faubourg Delamare à l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, [illegible] au-dessus du bac de Gretna. 20 nov—1 an

SEL DE LIVERPOOL EN MAGASIN—1000 sacs Sel [illegible] gros, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par J. B. BLACHE & Co., No. 39, rue de la Vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville 12 dec—30

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
[illegible] paniers Huile de Marseille de la marque Plagnol et Possel, en bouteilles et 1/2 do;
[illegible] boites Sardines à l'huile en boites et 1/2 boites, de la marque B. Guilloux.
[illegible] paniers Vin de Champagne, marque de l'Etoile et la Couronne;
[illegible] balles Bouchons pointus et non pointus;
[illegible] paniers Guignolet d'Anger;
[illegible] caisses Vin rouge St. Emilion (Médoc), bouteilles capsulées;
30 caisses Curaçao; 30 do Marasquin; 100 do Olives versailles; 60 do Capres; 50 do Salaisons assorties; 50 do liqueurs assorties; 20 do Eau de fleurs d'orangers, [illegible] de Absinthe Suisse de la marque [illegible], Brunston & Co; 120 do Macaroni et Vermicelle; [illegible] paniers Bouteilles vides; 300 dito Anisette [illegible] et 30 barriques bon vin pour familles, différentes marques.
11 déc AUG. MOLIER, 90 rue St. Louis.

LE soussigné vient de recevoir par les navires Franklin, Alhambra, Hope et Russia, de Liverpool—Un grand assortiment de marchandises anglaises, consistant en toiles d'irlande 4/4, toile d'irlande à draps, mousselines, batistes, madras, [illegible] &c. qu'il offre à vendre aux détaillants à des termes raisonnables.
[illegible] SMITH BRYAN, 80 Douane.

SOCIETE FRANCAISE DE BIENFAISANCE.
LES membres de cette société sont informés que l'assemblée semestrielle, qui devait avoir lieu le 9 décembre a été remise au lundi 16 à 7 heures du soir.
L'assemblée se tiendra dans une des salles de l'Hôtel St Louis.
Le consul de France Président, AIME ROGER
Par le président,
14 dec Le secrétaire: HY KICOGRAY

COLLEGE DE MANDEVILLE
LE premier examen annuel aura lieu Lundi, Mardi et Mercredi prochains. La distribution des prix se fera Jeudi.
Le corps des examinateurs se compose de
L'hon. Juge Simon, de la Cour Suprême
MM. William Fréret, Esq
C. Roselius, Esq
G. Schmidt, Esq.
R. M. Carter, Esq
Les vacances finiront le 9 janvier prochain, jour de la rentrée des classes.
Le nombre des pensionnaires ayant été augmenté, le chiffre d'admission ne sera plus limité à soixante
14 déc

ORLEANS HIGH SCHOOL,
[LYCÉE D'ORLEANS,]
Rue de l'Esplanade.

LES examens annuels auront lieu le lundi 16, le mardi 17, et le mercredi 18 du courant, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

La distribution des Prix aura lieu le jeudi 19 décembre, à 10 heures et demie du matin.

Les vacances annuelles commencent immédiatement après la distribution des prix, et finissent le 1er lundi de janvier, (le 6) 1845. 12 dec—6

J. FEYTEL,
Encoignure Conti et Chartres,

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'arriver du Nord avec un BEL assortiment de Montres, Pendules et Bijouteries, qu'il vendra à des prix très modérés; tous des articles ayant été confectionnés d'après ses ordres, il peut donc les recommander d'une manière toute particulière. Il a reçu également de France un beau choix d'articles convenables pour étrennes.
De plus, fourniture d'horlogerie en tout genre.
14 dec—17

Succession de Pierre Girodeaux.
TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de Pierre Girodeaux, sont priés de les présenter, et celles qui doivent à la dite succession d'effectuer immédiatement le paiement à JAMES BURBANK, curateur, rue de la Douane, No 6. 14 dec—3

AVIS AU PUBLIC—Mon épouse Graide Rosa ayant quitté mon domicile sans motif je préviens toutes les personnes qui seraient susceptibles de lui faire crédit en mon nom ou au sien, que je ne reconnaîtrai aucune dette qu'elle pourrait contracter.
14 dec 4 ANTONIO TAVARES

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Augustin F. MACARTY, sont priés de présenter leurs réclamations et titres de créances au soussigné, seul exécuteur testamentaire du défunt.
Nouvelle Orléans, le 13 décembre 1844.
14 dec—4 Geo TIO.

TABLE D'HOTE ET RESTAURANT.
Tenu par FERTE.
Rue Bienville, No. 43, entre Vieille Levée et Chartres.
ON trouvera dans cet établissement, ou rien n'est négligé pour satisfaire le public, un restaurant et chaussée—Restaurant à la carte, servi avec toute la promptitude possible.
Au premier—Table d'Hôte, à 30 cents par repas, ou $1.50 par semaine.
Les mets et les vins, sont choisis avec le plus grand soin.
On porte en ville. 13 dec—31

EN débarquement du navire Oregon, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné:
40 caisses eau de fleurs d'oranger, en grandes et petites caraffes.
10 jarres amandes cassées, amandes en coques,
[illegible] paniers huile Plagniol, en grandes et 1/2 bouteilles.
[illegible] caisses liqueurs assorties superfines,
[illegible] caisses absynthe,
200,000 milliers bouchons pointus et ordinaires
13 dec—3 VINCENT AICARD, 42 Vieille Levée

AVIS AUX HABITANS, TONNELIERS ET CHARRONS—Les soussignés ont à vendre les articles suivans:
[illegible] cercles de boucaut, en hickory,
[illegible] cercles de tierçons et barils,
[illegible] douves, moyeux à rayons
[illegible] essieux de charrettes et drays,
[illegible] essieux en hickory,
[illegible] barils charbon Pittsburg, Anthracite et Canal anglais, qu'ils vendront à les prix pour du comptant.
TURNER & KENNEDY
Chantier de Bois et Charbon
13 dec—30 114, rue des Magasins

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et ont à vendre à bas prix:
Un assortiment de soieries en couleur, pour bonnets, mousseline et barège, unis et à raies satinées; cravates et écharpes de fantaisie et rayés pour hommes et femmes, [illegible] gants blancs et en couleur, [illegible] bonnets brodés [illegible] en soie, rubans de toutes descriptions, &c.
Aussi, une balle de Rubinacci, d'excellente qualité, soie noire à coudre.
WEST, OLIVER & WOODLIEF,
13 dec 40 Chartres.

A VENDRE. L'esclave CHARITY, âgée d'environ 35 ans, avec ses deux garçons, l'un de 3 et l'autre de 4 ans; est cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse. Pleinement garantie, elle n'est vendue qu'à cause de ses enfants. On la vendra à bon marché. Pour plus d'informations s'adresser au No. 84, rue St. Pierre, entre celles Rampart et Bourbon. 13 dec—6

ORLEANS HIGH SCHOOL.
(LYCEE D'ORLEANS.)

LE LYCÉE D'ORLEANS, dirigé par ses fondateurs, les associés WYNDHAM, MERVOYER et EVERETT reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

L'enseignement comprend toutes les branches d'une éducation solide et complète.

L'institution se recommande tout particulièrement aux familles créoles par les facilités qu'y trouvent les élèves pour l'acquisition de l'anglais. C'est par l'intermédiaire de cet idiome qu'on y enseigne les langues anciennes, l'espagnol, les mathématiques, la géographie &c.

Les Professeurs chargés des Cours ordinaires sont MM. LOUIS SIRET, FUENTES, MACMANUS et les Directeurs de l'Etablissement, MM. MERVOYER, WINDHAM & EVERETT.

Sont, en outre, attachés à l'institution, MM. A. VANNEY, Professeur de Musique, JAUME, Professeur de Dessin, DEVOTI, Professeur de Danse, et GABERRA, Professeur d'Escrime.

La surveillance, est exercée par les Directeurs et par des maîtres d'études qui consacrent tout leur temps au maintien du bon ordre.

La discipline établie par les statuts est ponctuellement maintenue. Aucune intervention du dehors n'est tolérée, sauf les cas où les Directeurs jugent convenable de requérir le concours des parens ou des tuteurs.

Les Directeurs répudient formellement les méthodes expéditives, et suivent le mode d'enseignement pratiqué dans les colléges de France. Ils sont persuadés que les connaissances solides ne s'acquièrent que par les études soutenues et persévérantes.

Les enfans dont les parents le désirent assistent à l'instruction religieuse qu'un ecclésiastique vient faire deux fois par semaine pour les élèves Catholiques.

Les STATUTS ET REGLEMENS DU LYCÉE, en anglais et en français, se trouvent chez les principaux libraires de la ville. 6 nov—6m

INSTITUTION GARREAU.
Rue des Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.

LE nombre des élèves confiés à cet établissement augmentant de jour en jour, le directeur y a pu faire des améliorations importantes; chaque branche de l'enseignement est maintenant dirigée par un professeur spécial. Le personnel de l'institution se compose de trois professeurs pour les classes françaises et les parties accessoires, deux professeurs pour l'anglais, un pour le dessin, un pour les mathématiques et une institutrice pour la classe des demoiselles. M. Garreau n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre son institution digne de la confiance des pères de familles. Depuis 8 heures jusqu'à 4 heures des classes françaises sont ouvertes pour les adultes. 16 oct

COLLEGE WASHINGTON.
(A un MILLE au-dessous du Couvent des Ursulines.)
DIRIGE PAR
J. CHANUT,
LICENCIÉ ES-LETTRES,
Ancien professeur d'Histoire au Collège Royal de Henry IV, à Paris; Ex-Vice-Président et Professeur au Collège Jefferson [Louisiane.]

CETTE institution, ouverte depuis quelques mois, embrasse toutes les branches d'instruction, soit CLASSIQUE, soit SPECIALE POUR LE COMMERCE ET LES AFFAIRES. Toutes les leçons y sont données par M. Chanut, son associé, professeur déjà ancien en ce pays, et un PROFESSEUR SPECIAL de langue anglaise, venu du Nord, et demeurant dans la maison.

Les diverses branches d'instruction, énoncées dans le Prospectus qu'on trouvera chez tous les libraires, seront cultivées avec le même soin; mais l'anglais paraît au Directeur d'une telle importance pour ce pays, qu'il mettra une attention spéciale à le faire dominer dans l'enseignement, et à rendre les élèves capables de l'écrire et de le parler avec facilité, pureté et élégance.

M. Chanut saisit cette occasion de répondre un mot à divers bruits, répandus par une malveillance qu'il s'abstient de qualifier, et répétés avec une bien grande légèreté, et qui, par exemple, le font voyager dans l'Ouest et au Nord, tandis qu'il n'a pas quitté un moment sa maison, et qu'il s'est occupé assidûment des élèves confiés à ses soins par plusieurs familles respectables. Tous ces bruits sont inexacts et faux.

Conditions:
Pensionnaires, $25, avec blanchissage; $22, sans blanchissage.
Demi-pensionnaires, $15—Externes, $5 et 10, suivant l'âge et les branches d'instruction.
LES PRIX CI-DESSUS COMPRENNENT TOUS LES FRAIS, la fourniture des livres exceptée.
21 sept

ARTICLES DIVERS—En magasin et à vendre par le soussigné, 300 milliers cigares de la Havane, consistant en: impériales, regalias, canones, caballeros, Bayonetas, trabucos, damas et millar,
76 caisses sucre Havane, blanc et jaune,
3 balles tabac Vuelta de Abajo, capes et tripes,
[illegible] sacs amidon supérieur de St. Louis,
[illegible] caisses vin Margaux, 200 do Chateau Margaux,
[illegible] caisses Sauterne, 150 do St. Julien Medoc,
[illegible] caisses vin du Rhin, excellent cru,
[illegible] douzaines Madère supérieur, London particular,
Cordiaux, liqueurs &c. E. JOHNS,
16 dec 110 Poydras

PEINTURE, huile et térébenthine—1500 barillets blanc de céruse, différentes dimensions; 500 do peintures diverses couleurs; 10 barriques huile de baleine; [illegible] de térébenthine, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
13 dec 40, Douane

VITRES & vitres &c—3000 caisses vitres de fenêtres; 10 barriques mastic en blancs, de barils blanc, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
18 dec 40, Douane

CHAMPAGNE—500 paniers de la marque réputée de la Cie, en pintes et quarts de bouteilles, d'importation directe. Ce vin est d'une qualité supérieure à tout ce qui a été importé jusqu'ici, et a été mis avec un soin tout particulier, à vendre par WOODS & SIMMONS,
21 nov 10 Magasins

CHANVRE—200 balles chanvre du Missouri, passé au peigne, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
[illegible] 82 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine supérieure, de St. Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
16 dec 82 Tchoupitoulas

VIEUX WHISKEY BOURBON—20 tierçons, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
13 dec 82 Tchoupitoulas

CORDES d'emballage 800 rouleaux cordes de Kentucky et du Missouri; 250 pièces toile d'emballage; 150 balles ficelle, 20 rouleaux chanvre 5/4, à vendre en magasin par G & R. BUCHANAN,
13 dec 82, Tchoupitoulas

FERBLANC—150 caisses 1/2 croisé, marques renommées, à vendre par G & R. BUCHANAN,
14 dec 82, Tchoupitoulas

RECEMMENT reçu par le navire Tugiens, un petit lot, mais de choix, de BRODERIES de Suisse, consistant en COLS, CHEMISETTES, MANTILLES, &c. &c. à vendre à bas prix pour du comptant.
16 nov F. PERRET, 30 Toulouse

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE!
Nous avons souvent fait la remarque que les personnes affligées de maladies et qui ne veulent pas se traiter, n'obtiennent aucune sympathie—cependant, il y a nombre de gens qui souffrent journellement à cause que leurs [illegible], et qui négligent d'employer le LINIMENT de Hays que l'on peut obtenir chez Comstock & Rumsey, au No. 66, rue Poydras. Cet excellent remède s'emploie depuis nombre d'années et l'on ne peut citer un cas où il n'ait pas produit un bon effet.

ASSOCIATION LOUISIANAISE DES VETERANS 1814 et 1815
L'ASSEMBLEE annuelle de cette Association, aura lieu à la Bourse St. Louis, lundi 23 décembre, à midi, pour l'élection des officiers et la transaction d'autres affaires.
La liste de souscription pour le dîner des Vétérans, qui aura lieu le 8 janvier, est actuellement ouverte à la buvette de la Bourse St. Louis, et sera close le 3 janvier.
Par ordre,
16 déc H. W. PALFREY, secrétaire

Lycée Devillers,
CI-DEVANT
INSTITUTION BUFFET.
ENSEIGNEMENT DES LANGUES ANCIENNES ET DES LANGUES MODERNES,
Etudes Classiques, Commerciales et Beaux-Arts.
53, rue Bourbon, entre la rue Bienville et la rue de la Douane.

M. DEVILLERS, ancien directeur du collége de la Guadeloupe, et auteur d'une nouvelle méthode d'enseignement, a l'honneur d'informer les parens et les chefs de famille de la ville et des environs, qu'il vient de prendre la direction de l'établissement connu jusqu'à ce jour sous le nom d'INSTITUTION BUFFET.

M. Devillers se propose de réorganiser entièrement cette institution, et d'y adapter son nouveau plan d'éducation.

Il ose se flatter que dans cette tâche difficile, ses efforts seront secondés, et lui mériteront l'approbation et le patronage de tous ceux qui s'intéressent sincèrement aux progrès de l'éducation, à la diffusion des lumières, et par conséquent à l'avenir de la jeunesse.

Depuis plusieurs années, je me livre à l'enseignement des langues. J'ai reconnu que le système d'étude que j'ai adopté, en même temps qu'il abrégeait l'enseignement lui était dispensé en un grand nombre de difficultés et en découvrait l'aridité.

[illegible]

M. DEVILLERS

NOUVEAU BUREAU DE PLACEMENT
Par J. B. CABOS
No. 44 rue Jefferson, Nlle Orléans
ON désire prendre à loyer, des personnes blanches ou de couleur, sachant faire la cuisine, blanchir et repasser. De bons prix sont offerts, par des familles particulières.
On a également besoin de deux garçons de 12 à 14 ans, blancs ou de couleur. Aussi, d'un bon ouvrier charron et forgeron, et de vingt bûcherons, pour l'autre bord du Lac. [illegible] S'adresser à M. CABOS, [illegible] 8 dec—

$50 DE RECOMPENSE
A CELUI qui pourrait découvrir l'auteur du vol d'une [illegible], du comptoir des soussignés. [illegible]
Nouvelle Orléans, 14 décembre 1844
LORRIQUE & Co,
16 dec Encoignure Royale et Douane.

F. & J. LACOSTE,
No. 105 rue Royale, entre St. Louis et Conti.
VOULANT clore la vente de leurs marchandises de saison, offrent à vendre à des prix extrêmement réduits, les articles suivants
Mousseline de laine, nouveauté, indiennes françaises, soieries pour robes, toiles que, gros de Naples, taffetas, pékin, satin romain, poult de soie uni et moiré, châles et écharpes, soie, laine, cachemire, barège, cachemire français, écossais, twine et Fory, cotonnade française, nouveauté, bas, gants, mitaines et souliers laine pour enfants, cravates, nouveautés, en soie, écharpes, couleur noire et moirée, fichu en soie et en laine pour dames.

Articles pour Tailleurs.
Drape à paletot, noirs, couleur, nouveautés, satin laine, noir et couleur, grandes nouveautés, serge, boutons soie et autres.
Toujours en magasin un assortiment complet de rubans satin et taffetas, unis et façonnés, de toute largeur, bretelles, rubans, idem en coton de tous numéros, boutons jais, nacre, en doubles et à queue, peignes à cornes, à retapper et à papillottes, en écaille, buffle et corne, fil à coudre, [illegible] doms et à ongles, eau de cologne, eau de lavande, crème de Perse, pommades diverses, savons de toutes dimensions et qualités. Aussi fournitures pour [illegible] 16 dec

F. & J. LACOSTE,
No. 105 rue Royale entre St. Louis et Conti.
EN débarquement du Columbus et d'importation antérieure, vins en barriques, demi barriques, caisses, tels que: Château Lafitte, Chateau Margaux, St Julien Médoc, St Estèphe, Médoc, St. Emilion, Montferrand. Aussi un assortiment complet de liqueurs et fruits à l'eau de vie de première qualité, marques, absinthe, anisette et Champagne, bouchons, etc. 16 dec

A VENDRE—Une maison située rue Urquhart, entre Champs Elysées et Français, construite en bois et couverte en ardoises, contenant deux chambres, galerie, et 2 cabinets, avec cour, grenier, &c. cuisine haute et couverte en ardoises, aussi en bois.
De plus un terrain situé dans la même rue, entre Marigny et Mandeville, avec une cuisine en bois l'autre devant.
Le terrain de la maison à, mesure française, 30 pieds sur 62; l'autre à mesure anglaise, 36 pieds sur 102.
S'adresser au bureau de cette feuille, ou à Mme veuve Tongier, rue des Remparts, entre St. Philippe et Ursulines, No. 284 16 dec—3

WHISKEY—15 barils vieux Bourbon à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 dec 77, Tchoupitoulas

PORC—1000 barils mess, M. O. et prime et rump, à l'inspection et à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 d 77 Tchoupitoulas

SAINDOUX—1500 barillets, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 d 77 Tchoupitoulas

HUILE de Palmachristi, No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 déc 92, Tchoupitoulas

HARENGS—40 caques Harengs frais de Hollande, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 dec 92, Tchoupitoulas

TABAC à chiquer—10 boites marque Goodwin, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
13 dec 92 Tchoupitoulas

BOUTEILLES VIDES—100 paniers, à vendre par B. TALAMON,
13 dec 75 et 80, rue St Louis.

GUIGNOLET—15 paniers à vendre par B. TALAMON,
13 dec 78 et 80, rue St. Louis.

MASTIC A BOUTEILLES—20 boites à vendre par B TALAMON,
13 dec 78 et 80, rue St Louis

EN débarquement du navire Queen Victoria, du Havre, 100 paniers vin de Champagne de la marque de l'Etoile, et à vendre par
13 dec AUG. MOLIER, 90 rue St Louis

VIEUX WHISKEY SUPERIEUR—12 barils de onze ans, à vendre par ISAAC BRIDGE,
13 d 76 Magasins

PARAPLUIES—1 caisse en guingham, 30 à 34 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE,
13 d 76 Magasins

DIVERS—Thé, young hyson, en petites boites, savon de famille, blanc, de Boston No 1, chandelles, huile de graisse et de baleine, huile d'olive en paniers, marque supérieure, raisins de Malaga, en caisses, demi caisses, et en tambour, ch avre, cordes &c &c. à vendre par DITTRICH & SHANNON,
13 dec 60 Poydras.

Nouvelle-Orleans:
LUNDI MATIN, 16 DECEMBRE 1844.

MESSAGE DU PRESIDENT
Le dernier message d'ouverture du Président Tyler étant entre les mains de tous nos lecteurs, chacun aura pu juger par lui même de son mérite. Nous aurons donc peu de chose à en dire.

Pris dans son ensemble ce n'est pas un mauvais document; il est modéré et plus raisonnable qu'on était en droit de l'attendre de M. Tyler.—Mais il y a des passages que peu de personnes approuveront. On a dû être surpris, par exemple, d'y trouver des commentaires sur la nouvelle élection présidentielle, et plus surpris encore de voir le premier magistrat de la République donner son approbation aux fraudes de toute nature qui en ont affecté le caractère et faussé le résultat. Il est sans exemple, en effet, qu'un président ait abordé ce sujet tout à fait étranger à ses attributions, et vraiment étrange qu'il y donne une sanction virtuelle à des actes coupables qui compromettent si gravement la stabilité de nos institutions. Le plus vulgaire sentiment des convenances lui faisait une loi de ne pas aborder ce sujet, mais c'est presque un acte coupable que de donner, même implicitement, son approbation à des manœuvres criminelles qui sont maintenant de notoriété publique.

On considérera probablement aussi comme parfaitement inutiles les longues réflexions sur l'avantage d'une république fédérative, avantages que personne ne songe à contester.—Nous ne sachons pas que le Président Tyler ait été chargé de faire, dans son message, un cours de droit constitutionnel.

Il n'y a rien à dire sur l'appréciation qu'il fait de nos relations avec les diverses puissances Européennes.

Quant à la question du Texas il ne pouvait y avoir de doute sur ses opinions. Son argumentation se réduit à ceci: Nous voulons le Texas et nous l'aurons. Nous consacrerons à ce sujet important, un article spécial.

L'exposé de nos relations avec les autres nations américaines, n'exige à notre sens aucune réflexion.

Il parle du traité conclu avec le Zollverein comme étant d'un avantage immense pour notre industrie agricole, tandis qu'en réalité c'était un marché de dupe. Il ne suffit pas d'être diplomate pour négocier fructueusement un bon traité de commerce.

A l'intérieur, il donne du trésor un exposé de situation extrêmement satisfaisant. Après avoir payé sept millions d'intérêts, après avoir mis en réserve les cinq millions de la dette qui écherront en janvier, et deux millions pour faire face aux bons du trésor, plus ce qui est nécessaire pour acquitter les dépenses courantes, il reste encore sept millions d'excédant. Tout cela est fort satisfaisant sans doute, mais on a tort d'en faire honneur "au système actuel de finances." Cet état florissant des affaires du trésor est dû aux mesures adoptées par le dernier Congrès whig et surtout au tarif de 1842, pour lequel M. Tyler n'a pas, d'ailleurs, beaucoup de sympathie.

Prévoyant le cas d'un excédant considérable et prochain de revenu, il penche vers une diminution des recettes du trésor, c'est-à-dire vers un abaissement des droits de douane. Nous n'y aurions pas beaucoup d'objection, une fois la dette intégralement payée, et tous les services publics assurés, mais nous n'avons pas besoin d'en prendre souci d'avance, tout porte à croire que la nouvelle administration s'arrangera de manière à ce que l'excédant de revenu disparaisse sans même attendre le paiement intégral de la dette.

La recommandation de créer une ligne de steamers transatlantiques serait fort convenable si le Congrès voulait voter les fonds nécessaires à une pareille entreprise; mais nous pensons qu'il n'en fera rien. Quant à voir l'industrie privée s'en charger, c'est tout simplement une illusion du chef du pouvoir exécutif.

Après s'être modestement fait honneur de tout le bien produit par le Congrès whig, il termine en donnant un certificat de capacité et de bonne conduite aux membres de son cabinet.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES POSTES.
Le rapport du directeur général des postes donne l'aperçu le plus satisfaisant de la situation actuelle de cette administration depuis près de quatre ans elle a réussi à couvrir ses dépenses à l'aide de ses propres ressources et cependant le service n'a cessé de s'accroître depuis 1841. Cet accroissement eut été bien plus rapide encore, sans la concurrence des services particuliers établis sur les principales lignes de poste.

Le service des postes durant l'année qui finit au 30 juin 1844, a embrassé un parcours total de 35,409,624 milles, moyennant une dépense de $2,938,551; c'est 413,100 milles de plus qu'en 1841. Les recettes totales du département durant cette même année ont été de $4,237,285 83, et les dépenses de $4,296,867 70 qui ont été intégralement payées.

Excepté dans le Sud et dans l'Ouest où des inondations et des pluies sont venues par instant apporter des obstacles presque insurmontables, le service a été d'une remarquable régularité. Presque tous les maîtres de poste ont mis la plus louable ponctualité dans leurs services et le département a été ainsi à même de payer promptement tous ceux à qui il avait à faire. On doit des éloges surtout au payeur du département qui a présenté ses comptes jusqu'au 30 septembre 1844; et ces comptes justifient de l'emploi de tous les fonds qui lui sont passés entre les mains et s'élèvent à la somme de 404,392 68. Les différens employés de l'administration se sont aussi régulièrement acquittés de leurs fonctions.

Les détournemens ou les vols qui ont eu lieu durant les trois dernières années au détriment des malles ne se sont élevés qu'à $162,135, sur lesquelles $301,212 ont été recouvrés. Cent coupables durant cette période ont été arrêtés et jugés. Ce résultat accuse une notable amélioration dans la sécurité des transports.

La surveillance des agents a contribué à la produire, et cette surveillance a aussi singulièrement diminué certains frais témoins les sacs aux lettres pour lesquels dans les quatre années antérieures à 1841 on avait dépensé $216,6[illegible] et qui depuis lors n'ont coûté que $70,558. On a visé à l'économie dans toutes les branches du service.

C'est un principe généralement admis que l'administration des postes doit se suffire à elle-même; elle ne devrait rien demander au pays; car il n'est pas juste que la masse soit taxée pour le bénéfice unique de ceux qui se servent ordinairement de la poste. Si l'on adoptait le principe contraire, et si le Congrès devait voter les fonds nécessaires au service, il en naîtrait nécessairement des abus. En effet le service ne serait plus mesuré sur les besoins; ce serait à qui obtiendrait pour son état ou pour son district des routes de poste, quels qu'en dussent d'ailleurs être les dépenses. Le mieux est donc de s'en tenir au système adopté jusqu'ici, sauf à y introduire quelques modifications permises ou commandées par notre situation.

Vû l'étendue de notre pays et le clair-semé de la population, on ne doit pas espérer que la poste devienne, comme dans d'autres contrées, l'une des branches du revenu public; il ne faut plus rêver un abaissement trop excessif dans le port des lettres. Au moment où l'Angleterre adopta sa réforme postale, l'administration des Postes versait annuellement au Trésor une somme d'environ $7,000,000; la réduction des prix n'affectait donc pas l'existence même du service. Il faut ajouter que les frais d'administration sont aussi bien moindres en Angleterre que parmi nous. Mais s'il n'est pas possible d'arriver à un bon marché aussi grand que dans ce pays, on pourrait cependant essayer une réduction qui abaisserait à cinq et à dix cents le port des lettres suivant la distance des destinations. L'administration des Postes pourrait, d'après toutes les probabilités, supporter cette différence avec ses propres ressources. Elle le pourrait mieux encore si le gouvernement général consentait à l'indemniser des dépenses que lui occasionne le droit de franchise, dont on a si souvent abusé. Or le gouvernement aurait un excellent moyen pour arriver à ce but, ce serait de se charger de la dépense qu'imposent les contrats permanents avec les lignes de bateaux à vapeur ou de chemins de fer qu'il faut nécessairement employer. Cette dépense s'élève annuellement à $750,569; et grâce aux moyens dont dispose le gouvernement, elle pourrait être considérablement réduite. On pourrait d'ailleurs sur certains points, comme par exemple entre la Nouvelle-Orléans et Mobile, entre Charleston et Wilmington, employer des bâtimens à vapeur qui appartiendraient aux Etats-Unis et qui seraient construits de manière à faire en tems de paix le service de la poste et se transformer, si besoin était, en navires de guerre. D'autres pays ont déjà eu recours à ce système et s'en trouvent bien. Pourquoi ne pas suivre leur exemple?

L'une des plaies de l'administration des Postes, ce sont les services particuliers qui lui font une concurrence désastreuse sur les lignes les plus favorables et pourraient bien finir par ne lui laisser que les directions onéreuses. Les lois qui frappent de pareilles contraventions ne sont pas assez rigoureuses pour les prévenir, et il serait urgent que le Congrès adoptât des actes tels que l'administration fut à l'abri des pertes que lui cause cette espèce de contrebande postale.

Il serait bon aussi que le Congrès autorisât le directeur général des Postes à passer des marchés pour le service des postes en pleine mer; qu'en outre il encourageât l'industrie américaine à essayer de faire concurrence aux navires à vapeur anglais qui font le service transatlantique. Le directeur général réclame de plus, de nouveaux pouvoirs afin de traiter avec les administrations postales de l'étranger pour faciliter les relations internationales.

Le rapport de M. Wickliffe est en somme un document substantiel dont nous avons essayé de donner une esquisse à peu près complète, mais qui mérite d'être lu par ceux qui s'inquiètent des améliorations à introduire dans notre système postal.

C'est ce soir à cinq heures, que s'ouvre l'école de droit Louisianaise. M. Roselius est chargé du discours d'ouverture.

Nous apprenons que M. Henry Collins, de cette ville, et M. Brown, pilote, s'étant embarqués de la Balize, dans une petite pirogue, pour aller à la chasse, et que peu de temps après un fort coup de vent du Nord Est étant survenu, on pensait que la pirogue avait été entraînée en pleine mer. Malgré toutes les recherches, on n'avait pas encore rien appris à leur égard samedi soir.

CHRONIQUE LOCALE.
Ceux qui seraient désireux de voir quelques-uns des principaux monumens du monde connu, n'ont qu'à aller rue Royale, entre Bienville et Douane, au Cosmorama, où ils trouveront des vues fort remarquables.

La géante de l'Ohio a transporté, temporairement, son domicile au coin des rues Levée et Quartier, vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie, où elle recevra les visites des curieux.

COUR CRIMINELLE.—Henry Chambers a été mis en jugement samedi pour vol d'un coffre d'outils à bord du steamer *Patriot*, et a été trouvé coupable.

John McElroy, accusé d'assaut et batterie, a été mis en jugement et trouvé coupable.

Henry Williams, accusé d'avoir volé de nuit un chronomètre et divers autres effets à bord de la barque *Joséphine*, a été mis en jugement et trouvé coupable.

Les personnes arrêtées sous la prévention d'avoir pris part au prétendu meurtre de M. Turner, rue Bienville, ont été mises samedi en liberté par le recorder Génois. Après un nouvel examen du cadavre par le coroner Ramos, assisté de plusieurs médecins, examen qui n'a fait découvrir aucune marque de violence, on a dû renoncer à toute idée de mort violente.

Cour du Recorder Baldwin.—John McKarnan, arrêté sous la prévention d'avoir volé deux barrils de chaux, appartenant à M. McIntosh, a été examiné et envoyé en Cour criminelle.

Alanson Baxter et James Lynch, dit Oscar, arrêtés dans un cabaret au coin des rues Bienville et Bourbon, sous l'accusation de passer de la fausse monnaie, seront examinés ce matin.

John Barry, James Brown, Sandy Wilson, et John Lynch, ont été envoyés, chacun pour trente jours, à la maison de travail pour vagabondage.

Le Mobile *Herald* de samedi, contient le récit d'un horrible drame qui a eu lieu dans le comté de Dallas, Alabama. "Quelques jours auparavant un parti de neuf hommes, déguisés et qui s'étaient noirci la figure, attaqua la maison d'un vieillard nommé Burge, afin, à ce qu'on croit, de l'effrayer et lui faire abandonner sa terre. Dans l'attaque le vieillard fut tué, et son fils si grièvement blessé qu'on désespère de lui. L'une de ses filles, âgée de 18 ans, a été tuée à deux cents pas de là d'un coup de fusil. Une plus jeune sœur a été blessée.

Un des agresseurs, Holloway, fut tué pendant la défense faite par Burge; et un autre, Davis, blessé à mort à ce qu'on croit. Les autres prirent la fuite. Plusieurs d'entre eux, McElroy et Harris sont allés à la Nouvelle-Orléans."

Les paquebots *Sea* de Liverpool à New-York et *Utica*, du Havre à New-York, annoncent avoir éprouvé de violents coups de vent dans leurs traversées.

L'hon. Wm. Aiken, a été élu, par la législature, gouverneur de la Caroline du Sud.

INCENDIE.—Nous voyons par un numéro du Harrisburg *Intelligencer* que le pont placé sur la Susquehanna, au lieu appelé "Cumberland Valley Railroad Bridge", a été détruit par un incendie. On pense que l'incendie provient de quelques étincelles échappées des locomotives du chemin de fer en passant. On évalue la perte à environ $130,000 pour la compagnie.

Guano.—On a apporté à New York, dernièrement, une cargaison de cet engrais.

Il y a cinq candidats à la mairie à New York, savoir:

A. W. Thaxton, locofoco.
John Quincy, whig.
Thomas A. Davis, natif.
Simon G. Shipley, tempérance.
James M. Whiton, abolitionniste.

Congrès.—On n'a rien fait le 5 au Congrès.

En donnant leur vote pour Polk et Dallas les électeurs de la Pennsylvanie ont recommandé l'honorable James Buchanan pour secrétaire d'Etat.

Massachusetts et Caroline du Sud.—Par suite des résolutions adoptées par la Législature de la Caroline du Sud, recommandant l'expulsion de M. Hoar, le commissaire du Massachusetts, cet individu a quitté Charleston le 7.

La chambre des délégués de la Virginie a résolu, par un vote de 74 contre 51, de recevoir la part qui revient à cet Etat dans la distribution des terres publiques. On verra ce que fera le sénat qui est, comme on sait, locofoco.

Frégate à vapeur Missouri.—On tient du capitaine Townsend de la barque Douglas, qui vient d'arriver de Gibraltar, qu'un coup de vent avait détruit les travaux élevés pour sauver la frégate à vapeur Missouri et qu'il n'y avait plus rien à espérer maintenant.

Amérique du Sud.—Des nouvelles reçues par le Rio Grande et New York portent que Buenos Ayres avait déclaré la guerre au Brésil. Le gouvernement Brésilien avait levé 15,000 hommes sous le commandement de Rivera.

On lit dans le *Charleston Courier* du 9:

Par la goëlette *Penguin*, nous avons reçu la Gazette Royale de Bermudes.

"Le steamer anglais *Actéon*, s'est perdu le 20 octobre, à huit milles de Carthagène. Les passagers, l'équipage et le sac aux lettres ont été sauvés.

LIMA.—Par la barque *George Henry*, arrivée à New-York, on a reçu des nouvelles de Callao, jusqu'au 21 août. Il n'y avait alors que la goëlette des Etats Unis *Shark* dans le port. La frégate des Etats Unis *Savannah* était partie la semaine précédente pour les îles Sandwich, et le vaisseau *Relief* pour Valparaiso.

Le capitaine du *George Henry*, dit que tout le pays était bouleversé. Le général Castello était attendu à Callao, avec une armée d'environ 5000 hommes, pour attaquer la place qui faisait de vigoureuses préparations de défense. Il y avait dans la ville environ 3000 hommes de troupes. On pensait que Castello prendrait la place. Les ex-présidents La Fuente, Forrico et Vidal étaient à Lima. Le président Vivanco, qui avait été battu par Castello, était arrivé à Callao avec quelques amis à bord d'un steamer. Il ne put obtenir la permission de débarquer et fut envoyé à Islay. Les frégates britanniques *Talbot* et *Dublin* s'étaient emparées de la flotte Péruvienne à Islay, parce que la flotte avait tiré sur la maison du consul anglais. Auparavant la flotte s'était livrée au général Castello.

On avait fait quatre présidents en deux ans.

FEUILLETON.
LE COMTE DE MONTE-CHRISTO,
PAR ALEXANDRE DUMAS.

(Voir l'*Abeille* du 20 nov. au 13 decembre.)

LE TRESOR.
Lorsque Dantès rentra le lendemain matin dans la chambre de son compagnon de captivité, il trouva Faria assis, le visage calme; sous le rayon qui glissait à travers l'étroite fenêtre de sa cellule. Il tenait ouvert dans sa main gauche, la seule on se le rappelle dont l'usage lui soit resté, un morceau de papier auquel l'habitude d'être roulé en un mince volume avait imprimé la forme d'un cylindre rebelle à s'étendre. Il montra sans rien dire le papier à Dantès.

—Qu'est cela? demanda celui ci.

—Regardez bien, dit l'abbé en souriant.

—Je regarde de tous mes yeux, dit Dantès; et je ne vois rien qu'un papier à demi-brûlé, et sur lequel sont tracés des caractères gothiques, avec une encre singulière.

—Ce papier, mon ami, dit Faria, est, je puis vous tout avouer maintenant, puisque je vous ai éprouvé, ce papier c'est mon trésor, dont, à compter d'aujourd'hui, la moitié vous appartient.

Une sueur froide passa sur le front de Dantès. Jusqu'à ce jour, et pendant quel espace de temps! il avait évité de parler avec Faria de ce trésor, source de l'accusation de folie qui pesait sur le pauvre abbé. Avec sa délicatesse instinctive, Edmond avait préféré ne pas toucher cette corde douloureusement vibrante, et de son côté Faria s'était tu; il avait pris le silence du vieillard pour un retour à la raison. Aujourd'hui ces quelques mots échappés à Faria, après une crise si pénible, semblaient annoncer une grave rechute d'aliénation mentale.

—Votre trésor? balbutia Dantès. Faria sourit.

—Oui, dit-il; en tout point vous êtes un noble cœur, Edmond, et je comprends, à votre pâleur et à votre frisson, ce qui se passe en vous en ce moment. Non, soyez tranquille, je ne suis pas fou, ce trésor existe, Dantès, et s'il ne m'a pas été donné de le posséder, vous le posséderez, vous. Personne n'a voulu m'écouter ni me croire, parce qu'on me jugeait fou; mais vous qui devez savoir que je ne le suis pas, écoutez-moi, et vous me croirez après si vous voulez.

—Hélas! murmura Edmond en lui-même, le voilà retombé; ce malheur me manquait. Puis tout haut:

—Mon ami, dit-il à Faria, votre accès vous a peut-être fatigué, ne voulez-vous pas prendre un peu de repos? Demain, si vous le désirez, j'entendrai votre histoire, mais aujourd'hui je veux vous soigner, voilà tout; d'ailleurs, continua-t-il en souriant, un trésor, est-ce bien pressé pour nous?

—Fort pressé, Edmond, répondit le vieillard; qui sait si demain, après-demain peut-être, n'arrivera pas le troisième accès? Songez que tout serait fini alors.... Oui, c'est vrai, souvent j'ai pensé avec un amer plaisir à ces richesses, qui feraient la fortune de dix familles, perdues pour ces hommes qui me persécutaient. cette idée me servait de vengeance, et je la savourais lentement dans la nuit de mon cachot et dans le désespoir de ma captivité; mais à présent que j'ai pardonné au monde pour l'amour de vous, maintenant que je songe à tout ce qui peut résulter pour vous de bonheur à la suite d'une pareille révélation, je frémis du retard, et je tremble de ne pas assurer un propriétaire si digne que vous l'êtes à tant de richesses enfouies.

Edmond détourna la tête en soupirant.

—Vous persistez dans votre incrédulité, Edmond, poursuivit Faria; ma voix ne vous a point convaincu. Je vois qu'il vous faut des preuves. Eh bien! lisez ce papier que je n'ai jamais montré à personne.

—Demain, mon ami, dit Edmond, répugnant à se prêter à la folie du vieillard; je croyais qu'il était convenu que nous ne parlerions de cela que demain?

—Nous n'en parlerons que demain; mais lisez ce papier aujourd'hui.

—Ne l'irritons point, pensa Edmond. Et prenant le papier dont la moitié manquait, consumée qu'elle avait été sans doute par quelque accident, il lut....

—Eh bien! dit Faria quand le jeune homme eut fini sa lecture.

—Mais, répondit Dantès, je ne vois là que des lignes tronquées, des mots sans suite, les caractères sont interrompus par l'action du feu et restent inintelligibles.

—Pour vous, mon ami, qui les lisez pour la première fois, mais pas pour moi qui ai pâli dessus pendant bien des nuits, qui ai reconstruit chaque phrase, complété chaque pensée.

—Et vous croyez avoir retrouvé ce sens suspendu?

—J'en suis sûr; vous en jugerez vous-même, mais d'abord, écoutez l'histoire de ce papier.

—Silence! s'écria Dantès; des pas!... on approche.... je pars.... adieu!

Et Dantès, heureux d'échapper à l'histoire et à l'explication qui n'eussent pas manqué de lui confirmer le malheur de son ami, se glissa comme une couleuvre par l'étroit couloir, tandis que Faria, rendu à une sorte d'activité par la terreur, repoussait du pied la dalle qu'il recouvrait d'une natte, afin de cacher aux yeux la solution de continuité qu'il n'avait pas eu le temps de faire disparaître.

C'était le gouverneur qui, ayant appris par le geôlier l'accident de Faria, venait s'assurer par lui-même de sa gravité. Faria le reçut assis, évita tout geste compromettant, et parvint à cacher au gouverneur la paralysie qui avait déjà frappé de mort la moitié de sa personne. Sa crainte était que le gouverneur, touché de pitié pour lui, ne voulût le mettre dans une prison plus saine, et ne le séparât ainsi de son jeune compagnon; mais il n'en fut heureusement pas ainsi, et le gouverneur se retira convaincu que son pauvre fou, pour lequel il ressentait au fond du cœur une certaine affection, n'était atteint que d'une indisposition légère.

Pendant ce temps, Edmond, assis sur son lit et la tête dans ses mains, essayait de rassembler ses pensées; tout était si raisonné, si grand et si logique dans Faria depuis qu'il le connaissait, qu'il ne pouvait comprendre cette suprême sagesse sur tous les points alliée à la déraison sur un seul: était-ce Faria qui se trompait sur son trésor; était-ce tout le monde qui se trompait sur Faria? Dantès resta chez lui toute la journée, n'osant retourner chez son ami. Il essayait de reculer ainsi le moment où il acquerrait la certitude que l'abbé était fou; cette conviction devait être effroyable pour lui. Mais vers le soir, après l'heure de la visite ordinaire, Faria ne voyant pas revenir le jeune homme essaya de franchir l'espace qui le séparait de lui. Edmond frissonna en entendant les efforts douloureux que faisait le vieillard pour se traîner: sa jambe était inerte, et il ne pouvait plus s'aider de son bras. Edmond fut obligé de l'attirer à lui, car il n'eût jamais pu sortir seul par l'étroite ouverture qui donnait dans la chambre de Dantès.

—Me voici impitoyablement acharné à votre poursuite, dit-il avec un sourire rayonnant de bienveillance; vous aviez cru pouvoir échapper à ma magnificence, mais il n'en sera rien. Ecoutez donc.

Edmond vit qu'il ne pouvait reculer: il fit asseoir le vieillard sur son lit, et se plaça près de lui sur son escabeau.

—Vous savez, dit l'abbé, que j'étais le secrétaire, le familier, l'ami du cardinal Spada, le dernier des princes de ce nom. Je dois à ce digne seigneur tout ce que j'ai goûté de bonheur en cette vie. Il n'était pas riche, bien que les richesses de sa famille fussent proverbiales, et que j'ai entendu dire souvent: Riche comme un Spada. Mais lui, comme le bruit public, vivait sur cette réputation d'opulence, son palais fut mon paradis. J'instruisis ses neveux, qui sont morts, et, lorsqu'il fut seul au monde, je lui rendis, par un dévouement absolu à ses volontés, tout ce qu'il avait fait pour moi depuis dix ans.

La maison du cardinal n'eut bientôt plus de secrets pour moi; j'avais vu souvent monseigneur travailler à compulser des livres antiques, et fouiller avidement dans la poussière des manuscrits de famille. Un jour que je lui reprochais ces inutiles veilles et l'espèce d'abattement qui les suivait, il me regarda en souriant amèrement, et m'ouvrit un livre qui est l'histoire de la ville de Rome. Là, au vingtième chapitre de la vie du pape Alexandre VI, il y avait les lignes suivantes que je n'ai jamais pu oublier:

"Les grandes guerres de la Romagne étaient terminées; César Borgia, qui avait achevé sa conquête, avait besoin d'argent pour acheter l'Italie tout entière; le pape avait également besoin d'argent pour en finir avec Louis XII, roi de France, encore terrible malgré ses derniers revers. Il s'agissait donc de faire une bonne spéculation, ce qui devenait difficile dans cette pauvre Italie épuisée.

"Sa Sainteté résolut de faire deux cardinaux."

En choisissant deux des grands personnages de Rome, deux riches surtout, voici ce qui revenait au Saint-Père de la spéculation: d'abord, il avait à vendre les grandes charges et les emplois magnifiques dont ces deux futurs cardinaux étaient en possession; en outre, il pouvait compter sur un prix très brillant de la vente de ces deux chapeaux.

Il restait une troisième part de spéculation, qui va apparaître bientôt. Le pape et César Borgia trouvèrent d'abord les deux cardinaux futurs, c'étaient Jean Rospigliosi, qui tenait à lui seul quatre des plus hautes dignités du saint-siége, puis César Spada, l'un des plus nobles et des plus riches Romains. L'un et l'autre sentaient le prix d'une pareille faveur du pape. Ils étaient ambitieux. Ceux-là trouvés, César trouva bientôt des acquéreurs pour leurs charges.

Il résulta que Rospigliosi et Spada payèrent pour être cardinaux, et que huit autres payèrent pour être ce qu'étaient auparavant les deux cardinaux de création nouvelle. Il entra 800,000 écus dans les coffres des spéculateurs.

Passons à la dernière partie de la spéculation, il est temps. Le pape ayant comblé de caresses Rospigliosi et Spada, leur ayant conféré les insignes du cardinalat, sûr qu'ils avaient dû, pour acquitter la dette non fictive de leur reconnaissance, rapprocher et réaliser leur fortune pour se fixer à Rome, le pape et César Borgia invitèrent à dîner ces deux cardinaux. Ce fut le sujet d'une contestation entre le Saint-Père et son fils. César pensait qu'on pouvait user de l'un de ces moyens qu'il tenait toujours à la disposition de ses amis intimes, savoir: d'abord de la fameuse clef avec laquelle on priait certaines gens d'aller ouvrir certaine armoire. Cette clef était garnie d'une petite pointe de fer, négligence de l'ouvrier. Lorsqu'on forçait, pour ouvrir l'armoire dont la serrure était difficile, on se piquait avec cette pointe, et l'on en mourait le lendemain. Il y avait aussi la bague à tête de lion que César passait à son doigt lorsqu'il donnait de certaines poignées de main. Le lion mordait l'épiderme de ces mains favorisées, et la morsure était mortelle au bout de vingt-quatre heures. César proposa donc à son père, soit d'envoyer les cardinaux ouvrir l'armoire, soit de leur donner à chacun une cordiale poignée de main. Mais Alexandre VI lui répondit:

—Ne regardons pas à un dîner quand il s'agit de ces excellens cardinaux Spada et Rospigliosi, quelque chose me dit que nous regagnerons cet argent-là. D'ailleurs, vous oubliez, César, qu'une indigestion se déclare tout de suite, tandis qu'une piqûre ou une morsure n'aboutissent qu'après un jour ou deux.

César se rendit à ce raisonnement. Voilà pourquoi les cardinaux furent invités à dîner. On dressa le couvert dans la vigne que possédait le pape près de Saint-Pierre-ès-Liens: charmante habitation que les cardinaux connaissaient bien de réputation. Rospigliosi, tout étourdi de sa dignité nouvelle, apprêta son estomac et sa meilleure mine; Spada, homme prudent et qui aimait uniquement son neveu, jeune capitaine de la plus belle espérance, prit du papier, une plume, et fit son testament. Il fit dire ensuite à ce neveu de l'attendre aux environs de la vigne; mais il paraît que le serviteur ne le trouva pas.

Spada connaissait la coutume des invitations. Depuis que le christianisme éminemment civilisateur avait apporté ses progrès dans Rome, ce n'était plus un centurion qui arrivait de la part du tyran vous dire: "César veut que tu meures," mais c'était un légat *à latere* qui venait, la bouche souriante, vous dire de la part du pape: "Sa Sainteté veut que vous dîniez avec elle." Spada partit vers les deux heures pour la vigne de Saint-Pierre-ès-Liens: le pape l'y attendait. La première figure qui frappa les yeux de Spada fut celle de son neveu tout paré, tout gracieux, auquel César Borgia prodiguait les caresses. Spada pâlit, et César, qui lui décocha un regard plein d'ironie, laissa voir qu'il avait tout prévu, que le piége était bien dressé.

On dîna. Spada n'avait pu que demander à son neveu: "Avez-vous reçu mon message?" Le neveu répondit que non, et comprit parfaitement la valeur de cette question. Il était trop tard, car il venait de boire un verre d'excellent vin mis à part, pour lui, par le sommelier du pape. Spada vit au même moment approcher une autre bouteille dont on lui offrit abondamment. Une heure après, un médecin les déclarait tous deux empoisonnés par des morilles vénéneuses. Spada mourait sur le seuil de la vigne, le neveu expirait à sa porte, en faisant un signe que sa femme ne comprit pas.

Aussitôt César et le pape s'empressèrent d'envahir l'héritage, sous prétexte de rechercher les papiers des défunts. Mais l'héritage consistait en ceci: un morceau de papier sur lequel Spada avait écrit: "Je lègue à mon neveu bien-aimé mes coffres, mes livres, parmi lesquels mon bréviaire à coins d'or, désirant qu'il garde le souvenir de son oncle affectionné." Les héritiers cherchèrent partout, admirèrent le bréviaire, firent main basse sur les meubles, et s'étonnèrent que Spada, l'homme riche, fut effectivement le plus misérable des oncles; de trésors aucun, si ce n'est des trésors de science renfermés dans la bibliothèque et les laboratoires. Ce fut tout: César et son père cherchèrent, fouillèrent, espionnèrent; on ne trouva rien, ou du moins très peu de chose: pour un millier, deux peut-être, d'orfèvrerie, et pour autant à peu près d'argent monnayé; mais le neveu avait eu le temps de dire en rentrant à sa femme: "Cherchez parmi les papiers de mon oncle, et il y a un testament réel."

On chercha plus activement encore peut-être que n'avait fait les augustes héritiers; ce fut en vain: il resta deux palais et une vigne derrière le Palatin. Mais, à cette époque, les biens immobiliers avaient une valeur médiocre; les deux palais et la vigne restèrent à la famille, comme indignes de la rapacité du pape et de son fils. Les mois et les années s'écoulèrent; Alexandre VI mourut empoisonné, vous savez par quelle méprise; César, empoisonné en même temps que lui, en fut quitte pour changer de peau, comme un serpent, et revêtit une nouvelle enveloppe où le poison avait laissé des taches pareilles à celles que l'on voit sur la fourrure du tigre; enfin, forcé de quitter Rome, il alla se faire tuer obscurément dans une escarmouche nocturne et presque oubliée par l'histoire.

Après la mort du pape, après l'exil de son fils, on s'attendait généralement à voir reprendre à la famille le train princier qu'elle menait du temps du cardinal Spada; mais il n'en fut pas ainsi: les Spada restèrent dans une aisance douteuse, un mystère éternel pesa sur cette sombre affaire, et le bruit public fut que César, meilleur politique que son père, avait enlevé au pape la fortune des deux cardinaux; je dis les deux, parce que le cardinal Rospigliosi, qui n'avait pris aucune précaution, fut dépouillé complètement.

—Jusqu'à présent, interrompit Faria en souriant, cela ne vous semble pas trop insensé, n'est-ce pas?

—Oh! mon ami, dit Dantès, il me semble que je lis au contraire une chronique pleine d'intérêt. Continuez, je vous prie.

—Je continue:

La famille s'accoutuma à cette obscurité. Les années s'écoulèrent. Parmi les descendans, les uns furent soldats, les autres diplomates; ceux-ci gens d'église, ceux-là banquiers; les uns s'enrichirent, les autres achevèrent de se ruiner. J'arrive au dernier de la famille, à celui-là dont je fus le secrétaire, au comte de Spada. Je l'avais bien souvent entendu se plaindre de la disproportion de sa fortune avec son rang; aussi lui avais-je donné le conseil de placer le peu de bien qui lui restait en rentes viagères; il suivit ce conseil et doubla ainsi son revenu. Le fameux bréviaire était resté dans la famille, et c'était le comte de Spada qui le possédait: on l'avait conservé de père en fils; car la clause bizarre du seul testament qu'on eût retrouvé en avait fait une véritable relique gardée avec une superstitieuse vénération dans la famille. C'était un livre enluminé des plus belles figures gothiques, et si pesant d'or qu'un domestique le portait toujours devant le cardinal dans les jours de grande solennité.

A la vue des papiers de toutes sortes, titres, contrats, parchemins, qu'on gardait dans les archives de la famille, et qui tous venaient du cardinal empoisonné, je me mis à mon tour, comme vingt serviteurs, vingt intendans, vingt secrétaires qui m'avaient précédé, à compulser ces liasses formidables. Malgré l'activité et la religion de mes recherches, je ne retrouvai absolument rien. Cependant j'avais lu, j'avais même écrit une histoire exacte et presque éphéméride de la famille Borgia, dans le seul but de m'assurer si un supplément de fortune était survenu à ces princes à la mort de mon cardinal, César Spada, et je n'y avais remarqué que l'addition des biens du cardinal Rospigliosi, son compagnon d'infortune. J'étais donc à peu près sûr que l'héritage n'avait profité ni aux Borgia ni à la famille, mais était resté sans maître comme ces trésors des contes arabes qui dorment au sein de la terre, sous les regards d'un génie. Je fouillai, je comptai, je supputai mille et mille fois les revenus et les dépenses de la famille depuis trois cents ans, tout fut inutile; je restai dans mon ignorance et le comte de Spada dans sa misère.

Mon patron mourut. De sa rente en viager il avait excepté ses papiers de famille, sa bibliothèque composée de cinq mille volumes et son fameux bréviaire; il me légua tout cela, avec un millier d'écus romains qu'il possédait en argent comptant, à la condition que je ferais dire des messes anniversaires, et que je dresserais un arbre généalogique et une histoire de sa maison; ce que je fis fort exactement....

—Tranquillisez-vous, mon cher Edmond, nous approchons de la fin.

En 1807, un mois avant mon arrestation, et quinze jours après la mort du comte de Spada, le 25 du mois de décembre, vous allez comprendre tout à l'heure comment la date de ce jour mémorable est restée dans mon souvenir, je relisais pour la millième fois ces papiers que je coordonnais, car le palais appartenant désormais à un étranger, j'allais quitter Rome pour aller m'établir à Florence, en emportant une douzaine de milles livres que je possédais, ma bibliothèque et mon fameux bréviaire, lorsque fatigué de cette étude assidue, mal disposé par un dîner assez lourd que j'avais fait, je laissai tomber ma tête sur mes deux mains et m'endormis; il était trois heures de l'après-midi. Je me réveillai comme la pendule sonnait six heures. Je levai la tête, j'étais dans l'obscurité la plus profonde. Je sonnai pour qu'on m'apportât de la lumière, personne ne vint. Je résolus alors de me servir moi-même, c'était d'ailleurs une habitude de philosophe qu'il allait me falloir prendre. Je pris d'une main une bougie toute préparée, et de l'autre je cherchai, à défaut des allumettes absentes de leur boîte, un papier que je comptais allumer à un dernier reste de flamme dansant au-dessus du foyer, mais craignant, dans l'obscurité, de prendre un papier précieux à la place d'un papier inutile, j'hésitais, lorsque je me rappelai avoir vu dans le fameux bréviaire, qui était posé sur la table à côté de moi, un vieux papier tout jauni par le haut qui avait l'air de servir de signets et qui avait traversé les siècles, maintenu à sa place par la vénération des héritiers. Je cherchai, en tâtonnant, cette feuille inutile, je la trouvai, je la tordis, et la présentant à la flamme mourante, je l'allumai; mais sous mes doigts, comme par magie, à mesure que le feu montait, je vis des caractères jaunâtres sortir du papier blanc et apparaître sur la feuille. Alors la terreur me prit, je serrai dans mes mains le papier, j'étouffai le feu, j'allumai directement la bougie au foyer; je rouvris avec une indicible émotion la lettre froissée; je reconnus qu'une encre mystérieuse et sympathique avait tracé ces lettres apparentes seulement au contact de la vive chaleur: un peu plus du tiers du papier avait été consumé par la flamme. C'est ce papier que vous avez lu ce matin. Relisez-le, Dantès; puis, quand vous l'aurez relu, je vous compléterai, moi, les phrases interrompues et le sens incomplet.

Et Faria, triomphant, offrit le papier à Dantès, qui cette fois relut avidement les mots suivants tracés avec une encre rousse, pareille à de la rouille:

"Ce jourd'hui 25 avril 1498, ay
Alexandre VI, et craignant que non
il ne veuille hériter de moi et ne me ré
et Bentivoglio, morts empoisonnés,
mon légataire universel, que j'ai enf
pour l'avoir visité avec moi, c'est-à-dire dans
île de Monte-Christo, tout ce que je pos
reries, diamans, bijoux; que seul
peut monter à peu près à deux mil
trouvera ayant levé la vingtième roch
crique de l'Est en droite ligne. Deux ouvertu
dans ces grottes: le trésor est dans l'angle le plus é
lequel trésor je lui lègue et cède en tou
seul héritier.
"25 avril 1498. Cés

—Maintenant, reprit l'abbé, lisez cet autre papier.

Et il présenta à Dantès une seconde feuille avec d'autres fragments de lignes. Et maintenant, dit-il lorsqu'il eut vu que Dantès en était arrivé à la dernière ligne, rapprochez les deux fragmens et jugez vous-même.

Dantès obéit, les deux fragmens rapprochés donnaient l'ensemble suivant:

"Cejourd'hui 25 avril 1498, a.... yant été invité à dîner par Sa Sainteté Alexandre VI, et craignant que non.... content de m'avoir fait payer le chapeau, il ne veuille hériter de moi et ne ré.... serve le sort des cardinaux Caprara et Bentivoglio, morts empoisonnés,.... je déclare à mon neveu Guido Spada, mon légataire universel, que j'ai en.... foui dans un endroit qu'il connaît pour l'avoir visité avec moi, c'est-à-dire dans.... les grottes de la petite île de Monte-Christo, tout ce que je pos.... sédais de lingots, d'or monnayé, pierreries, diamans, bijoux; que seul.... je connais l'existence de ce trésor qui peut monter à peu près à deux mil.... lions d'écus romains, et qu'il trouvera, ayant levé la vingtième roch.... e, à partir de la petite crique de l'Est, en droite ligne. Deux ouvertu.... res ont été pratiquées dans ces grottes: le trésor est dans l'angle le plus é.... loigné de la deuxième; lequel trésor je lui lègue et cède en tou.... te propriété, comme à mon seul héritier.

"25 avril 1498. Cés.... ar Spada.

—Eh bien! comprenez-vous enfin? dit Faria.

—C'était la déclaration du cardinal Spada et le testament que l'on cherchait depuis si longtemps, dit Edmond encore incrédule.

—Oui, mille fois oui.

—Qui l'a reconstruite ainsi?

—Moi, qui, à l'aide du fragment restant, ai deviné le reste en mesurant la longueur des lignes par celle du papier, et en pénétrant dans le sens caché au moyen du sens visible, comme on se guide dans un souterrain par un reste de lumière qui vient d'en haut.

—Et qu'avez-vous fait quand vous avez cru avoir acquis cette conviction?

—J'ai voulu partir, et je suis parti à l'instant même, emportant avec moi le commencement de mon grand travail sur l'unité d'un royaume d'Italie; mais depuis longtemps la police impériale, qui dans ce temps, au contraire de ce que Napoléon a voulu depuis quand un fils lui fut né, voulait la division des provinces, avait les yeux sur moi: mon départ précipité, dont elle était loin de deviner la cause, éveilla ses soupçons, et, au moment où je m'embarquai à Piombino je fus arrêté.

Maintenant, continua Faria en regardant Dantès avec une expression presque paternelle, maintenant, mon ami, vous en savez autant que moi. Si nous nous sauvons jamais ensemble, la moitié de mon trésor est à vous; si je meurs ici et que vous vous sauviez seul, il vous appartient en totalité.

—Mais, demanda Dantès hésitant, ce trésor n'a-t-il pas dans le monde quelque plus légitime possesseur que nous?

—Non, non, rassurez-vous, la famille est éteinte complètement. Le dernier comte Spada, d'ailleurs, m'a fait son héritier; en me léguant ce bréviaire symbolique, il m'a légué ce qu'il contenait. Non, non, tranquillisez-vous, si nous mettons la main sur cette fortune, nous pourrons en jouir sans remords.

—Et vous dites que ce trésor renferme....

—Deux millions d'écus romains, treize millions à peu près de notre monnaie.

—Impossible! dit Dantès effrayé de l'énormité de la somme.

—Impossible! et pourquoi? reprit le vieillard. La famille Spada était une des plus vieilles et des plus puissantes familles du quinzième siècle. D'ailleurs, dans ces temps où toute spéculation et toute industrie étaient absentes, ces agglomérations d'or et de bijoux ne sont pas rares; il y a encore aujourd'hui des familles romaines qui meurent de faim, et qui ont près d'un million en diamans et en pierreries transmis par majorat, et auquel ils ne peuvent toucher.

Edmond croyait rêver; il flottait entre l'incrédulité et la joie.

—Je n'ai gardé si longtemps le secret avec vous, continua Faria, d'abord que pour vous éprouver, et ensuite pour vous surprendre. Si nous nous fussions évadés avant mon accès de catalepsie, je vous conduisais à Monte-Christo; maintenant, ajouta-t-il avec un soupir, c'est vous qui m'y conduirez. Eh bien! Dantès, vous ne me remerciez pas?

—Ce trésor vous appartient, mon ami, dit Dantès; il appartient à vous seul, et je n'y ai aucun droit; je ne suis pas votre parent.

—Vous êtes mon fils, Dantès, s'écria le vieillard! Vous êtes l'enfant de ma captivité. Mon état me condamnait au célibat, Dieu vous a envoyé à moi pour consoler à la fois l'homme qui ne pouvait être père et le prisonnier qui ne pouvait être libre.

Et Faria tendit le bras qui lui restait au jeune homme, qui se jeta à son cou en pleurant.

(La suite incessamment.)

Le bateau à vapeur CHARLOTTE, capitaine La[illegible]throp, partira aujourd'hui 16, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
HARTWELL, KIDDER & CASMAN,
16 déc 44 Poydras.

Les consignataires de marchandises à bord du navire OREGON, capitaine Glidden, venant de Marseille, sont priés de faire leurs entrées au bureau, et de faire enlever leurs marchandises au débarquement, près le [illegible]
F. LOMBIA, consignataire,
14 déc 116, rue Royale

Le navire OREGON, capitaine Glidden, de Marseille, est en déchargement [illegible] près du magasin rouge, troisième municipalité. Les consignataires sont priés d'obtenir leurs permis sous cinq jours, autrement les marchandises seront envoyées aux magasins de la Douane.
13 déc L. H. GALE, 33, Commune

AVIS—Nous prévenons par le présent, que nous ne payerons aucun charroi de marchandises à moins que nous n'en ayons donné l'ordre.
DARAM, QUETROUZE & Co.
13 déc 12 et 14 st Louis.

A VENDRE—[illegible] No. 1, savon blanc et à odeur, en briques [illegible] 4, 6 et 8 à la livre, marque Wm. Jackson à vendre par
13 d ISAAC BRIDGE, 76 Magasins